

DÉLIBÉRATION N° CA 12-22 du 14 novembre 2012
Relative à la demande d'aide financière pour la distribution en eau potable
au bénéfice de la commune de TAIZY (08)

Le Conseil d'administration

Vu

- le code de l'environnement notamment les articles L.213-8-1 et L.213-9-2 du code de l'environnement et son article R.213-39,
- le neuvième programme révisé,
- l'avis de la commission des aides du 2 octobre 2012 – Convention 1037372-1,

DÉLIBÈRE

Article 1

Donne un avis favorable à l'aide aux travaux de distribution d'eau potable au bénéfice de la commune de TAIZY (08).

Article 2

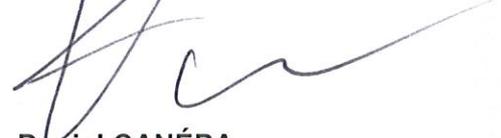
En contrepartie, la commune de TAIZY s'engage à étudier le transfert de la compétence eau potable à une structure intercommunale.

La Secrétaire du Conseil d'administration
Directrice générale de l'Agence



Michèle ROUSSEAU

Le Président
du Conseil d'administration



Daniel CANÉPA